



Paris, le 23 juin 2014

Exercice de l'option de sur-allocation

Taille totale de l'offre à l'occasion de l'introduction en bourse portée à environ 954 millions d'euros

Elior annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse, J.P. Morgan, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, a exercé l'option de sur-allocation à hauteur de 107 567 517,75 euros d'actions existantes, soit 7 292 713 actions existantes supplémentaires cédées par Charterhouse Poppy II, Charterhouse Poppy IV, Charterhouse Poppy VI, Bagatelle Investissement et Management, Société de Restauration 2, Société de Restauration 4, Intermediate Capital Investments Limited, ICG MF 2003 N°1 ELP 2 Limited Partnership, ICG MF 2003 N°3 ELP 2 Limited Partnership et Sophia Global Investments Ltd, au prix de l'offre, soit 14,75 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions Elior offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 64 694 235 actions, soit 39,4% du capital social de la société, portant ainsi la taille de l'offre à 954 millions d'euros.

À l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice de l'option de sur-allocation, la répartition du capital d'Elior est la suivante :

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Actionnaires	Détenition après offre ⁽⁷⁾ (après offre et exercice de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾	37 675 904	22,94%
Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾	17 197 063	10,47%
Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾	6 836 895	4,16%
Société de Restauration 2 ⁽²⁾	2 598 793	1,58%
Société de Restauration 4 ⁽²⁾	5 161 743	3,14%
<i>Sous total Concert</i> ⁽³⁾	<i>69 470 398</i>	<i>42,31%</i>
BIM ⁽⁵⁾	30 644 324	18,66%
Public	58 944 235	35,90%
Autres ⁽⁴⁾	5 153 728	3,14%
TOTAL	164 212 685	100%

(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP.

(2) Entités contrôlées par les fonds Chequers Partenaires.

(3) Total des entités agissant de concert.

(4) Dont entités détenues par Intermediate Capital Group, certains futurs membres du conseil d'administration et certains membres du management du groupe Elior.

(5) Entité contrôlée par Robert Zolade. Le tableau ci-dessus tient compte des actions acquises par BIM dans le cadre du Placement Global.

(6) Excluant l'effet dilutif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des plans d'option du 15 avril 2010 et du 15 avril 2011 et avant émission de 90 958 actions réservées à certains dirigeants clé

(7) Excluant l'effet dilutif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des plans d'option du 15 avril 2010 et du 15 avril 2011 et après émission de 90 958 actions réservées à certains dirigeants clé

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, J.P. Morgan, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique avoir réalisé des opérations de stabilisation sur un total de 1 317 515 actions Elior le 11 juin 2014 au prix de 14,744807 euros par action. Il a été mis fin ce jour à la période de stabilisation qui avait débutée le 11 juin 2014 (après la diffusion du communiqué par Elior annonçant le résultat de l'offre).

A propos d'Elior :

Créé en 1991, Elior est aujourd'hui un des leaders mondiaux de la restauration et des services. En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 016,9 millions d'euros dans 13 pays. Ses 105 000 collaborateurs proposent chaque jour à 3,7 millions de clients des solutions de restauration et services personnalisées. Leur mission, sur 17 500 restaurants et points de vente, est d'accueillir et de prendre soin de chacun avec passion et compétence dans le monde de l'entreprise, de l'enseignement, de la santé ainsi que dans l'univers du voyage et des loisirs. Particulièrement attentif à sa responsabilité sociétale, Elior est adhérent au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2004. L'exigence professionnelle de ses équipes et leur engagement quotidien portés à la qualité et à l'innovation, à la relation à l'autre et à la société s'expriment dans la signature « Un monde d'attentions ».

Pour plus de renseignements : www.elior.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Contacts presse :

Elior :

Jacques Suart, Directeur de la communication Groupe
Anne-Isabelle Gros, Responsable service de presse
servicedepresse@elior.com, +33 1 40 19 50 96

Brunswick :

Aurélia de Lapeyrouse
elior@brunswickgroup.com, +33 1 53 96 83 83

Avertissement :

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Elior ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Elior peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Elior n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Elior n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Elior n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, J.P. Morgan, ou tout entité agissant pour son compte, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra, sans y être tenu, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 10 juin 2014 jusqu'au 10 juillet 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Elior, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Elior et sont susceptibles d'affecter leur cours.